

**le SNUDI-FO 40
vous informe
et défend vos droits**

APPRECIATION DE L'IA-DASEN après le RDV de carrière

LES RECOURS : d'abord auprès de l'IA-DASEN (modèle de lettre n°1) et si refus, auprès de la CAPD (modèle de lettre n°2)

L'enseignant peut demander la révision de son appréciation finale auprès de l'IA-DASEN, dans un délai d'un mois, suivant la notification de cette dernière sur I-Prof. L'Administration a un mois pour répondre.

En cas de réponse défavorable (refus explicite), l'enseignant peut saisir la CAP d'une demande de révision dans le mois suivant la notification de la réponse négative.

Important : le silence gardé par l'Administration à l'expiration du délai imparti de 1 mois pour répondre à la demande de révision vaut rejet de celle-ci : c'est un **refus implicite**.

ETAPE 1 : le recours auprès de l'IA-DASEN (dans les 30 jours suite à la publication l'appréciation)

Modèle lettre 1

NOM Prénom

lieu et date

Coordonnées administratives

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, DSDEN des Landes
Cité Galliane
BP 389
40012 - Mont de Marsan cedex-

S/C de Mme/ M. l'Inspectrice (teur) de l'Éducation Nationale
de la Circonscription de

Objet : recours en révision de l'appréciation renseignée sur SIAE suite à mon RDV de carrière.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je viens de prendre connaissance de l'appréciation finale que vous avez renseignée suite à mon entretien de carrière et qui sera utilisée pour la campagne de promotion à la Hors-Classe (ou d'avancement au 7^{ème} échelon de la Classe Normale ou d'avancement au 9^{ème} échelon de la Classe Normale) **(Ne garder que le cas qui correspond à votre situation)**

Vous indiquez simplement que je suis « à consolider » (ou « satisfaisant » ou « très satisfaisant ») **(Ne garder que l'appréciation qui correspond à votre situation)**

J'estime que cette appréciation ne correspond pas à mon engagement au quotidien auprès des élèves.

En effet ... **(écrire ici vos contestations du rapport d'entretien de carrière de votre IEN et toutes informations justifiant de la contestation de votre appréciation)**

J'estime que cette appréciation va me pénaliser dans mon déroulé de carrière, c'est pourquoi, je me permets, Monsieur L'inspecteur d'académie, de solliciter de votre bienveillance la révision de votre appréciation finale.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations les plus respectueuses.

SIGNATURE

ETAPE 2 : le recours auprès de la CAPD (dans les 30 jours suite au refus explicite ou implicite -1 mois sans réponse- de l'IA-DASEN)

Modèle lettre 2

NOM Prénom
Coordonnées administratives

lieu et date

A Monsieur Le Président de la CAPD des Landes
Inspecteur d'Académie, DSDEN des Landes
Cité Galliane
BP 389
40012 - Mont de Marsan cedex-

S/C de Mme/ M. l'Inspectrice (teur) de l'Éducation Nationale
de la Circonscription de

Objet : saisine de la CAPD pour demande de révision de l'appréciation finale de mon rendez-vous de carrière.

Monsieur le Président de la CAPD des Landes,

Le (date), je vous ai adressé comme Inspecteur d'Académie, DASEN des Landes, un recours en révision de l'appréciation renseignée sur SIAE suite à mon RDV de carrière du (date).

A ce jour, je n'ai pas eu de réponse de votre part, ce qui équivaut à un refus implicite.

ou

J'ai reçu de votre part, en date duune réponse négative : ma demande de révision est rejetée.

Aussi, j'ai décidé, comme la réglementation me le permet, de saisir la CAPD des Landes afin qu'elle statue sur ma demande de révision de votre « appréciation finale » afin que mon déroulement de carrière ne soit pas pénalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la CAPD des Landes, l'expression de toute ma considération.

SIGNATURE

SNUDI-FO 40

**Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels
des écoles publiques des Landes**

Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex

Tél. 06 52 66 61 83 / 05 58 46 23 23
Courriel: snudi-fo40@wanadoo.fr

Fax .05 58 06 46 58
Site : <http://40.fo-snudi.fr>